

Statistiques annuelles de milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Dans les statistiques annuelles de milieu ouvert (SAMO), seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** (PPSMJ), lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les services de suivi :

Les services de l'application des peines (SAP) sont chargés de fixer les principales modalités de l'exécution des peines privatives de liberté ou de certaines peines restrictives de liberté en orientant et en contrôlant les conditions de leur application. Les SPIP assurent le contrôle et le suivi des PPSMJ, libres ou détenues.

Dans cette publication, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Celles assurées uniquement par les SAP (ex. Jours-amende) ou par le milieu associatif (comme certaines mesures de travail d'intérêt général) ne sont pas prises en compte.

Les mesures de milieu ouvert :

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans les SAMO sont les suivantes :

- les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencielles**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), ainsi que deux mesures d'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME) et aux fins d'investigations (AJI).
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures ordonnées dans le cadre d'une alternative aux poursuites sont exclues des SAMO en raison d'une couverture partielle du suivi de ces mesures de la part des services de probation. Ces décisions sont toutefois prises en compte dans les STMO tels que publiées jusqu'en juillet 2021.

Les catégories pénales :

La population suivie en milieu ouvert est ventilée selon les trois catégories pénales suivantes :

- les **prévenus** sont les personnes suivies dans le cadre d'une mesure présentencielle.
- les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle, hors mesures de sûreté.
- les **condamnés soumis à une mesure de sûreté** comprennent les personnes suivies pour une mesure de sûreté dans le cadre de leur condamnation.

Infraction principale :

L'infraction principale, au sens statistique, est déterminée à partir d'un ensemble de règles de priorisation portant notamment sur la qualification de l'infraction (un crime prime sur un délit, qui prime sur une contravention), sur l'encouru de l'infraction et sur la nature d'affaire (Nataff) déduite de la nature d'infraction (Natinf).

La durée de suivi des mesures :

La durée de suivi correspond au délai entre la première prise en charge de la mesure par un SPIP et la fin de cette mesure.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Lors de la diffusion des SAMO au mois de juillet de l'année N+1, les données de l'année N sont semi-définitives, celles de l'année N-1 deviennent définitives.

Les données de l'année N-2 sont définitives lors de la diffusion de juillet de l'année N.

Les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Ces évolutions, quand elles concernent le passé, sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes à également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencielles

AJI	Ajournement aux fins d'investigations
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
CP	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPROB	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Tableau 1	Mesures suivies en milieu ouvert
Tableau 2	Mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 3	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 4	Mesures suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale
Tableau 5	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Tableau 6	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 7	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert
Tableau 8	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 9	Domiciliation des condamnés suivis en milieu ouvert, par région administrative

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Tableau 10	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale
Tableau 12	Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale
Tableau 13	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 15	Nouveaux condamnés suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Données sur la durée de suivi des mesures en milieu ouvert

Tableau 16	Durée de suivi des mesures (mois)
Tableau 17	Durée de suivi médiane, par mesure (mois)
Tableau 18	Durée de suivi médiane, par région administrative (mois)
Tableau 19	Durées de suivi, par type d'infraction principale (mois)

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 1 : Mesures suivies en milieu ouvert

		31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd
Mesures présentencielles	ARSE/ARSEM	286	324	321	338	393
	CJ	3 387	3 646	4 129	4 654	5 241
	Ensemble	3 673	3 970	4 450	4 992	5 634
Mesures post-sentencielles	AME/AJI	139	98	87	79	42
	CP	1 796	2 509	2 684	1 882	911
	DDSE					911
	IS	784	1 022	1 243	1 647	2 031
	LC AP	5 399	4 830	4 642	4 563	4 765
	LSC sous LC	182	191	176	486	571
	SME	120 400	120 401	120 092	121 916	88 504
	SPROB					33 843
	SPRM	186	178	162	174	168
	Stage	77	87	121	261	761
	STIG	21 693	21 597	21 304	20 994	11 201
	TIG	16 251	15 046	14 465	14 312	16 984
	Obligation de TIG	19	23	38	14	1 470
	Ensemble	166 926	165 982	165 014	166 328	162 162
Mesures de sûreté suite à une condamnation	PSEM	39	34	29	30	29
	SJ	342	292	283	250	264
	SSJ	6 053	6 408	6 796	7 119	7 278
	Ensemble	6 434	6 734	7 108	7 399	7 571
Ensemble	177 033	176 686	176 572	178 719	175 367	

Les **mesures présentencielles** : le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

Les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd
Auvergne-Rhône-Alpes	21 018	21 366	20 985	21 181	20 617
Bourgogne-Franche-Comté	8 946	9 460	9 421	9 334	8 903
Bretagne	7 414	7 659	7 746	8 095	8 170
Centre-Val de Loire	6 781	6 905	6 975	7 014	6 838
Corse	1 071	1 076	997	916	887
Grand Est	16 169	16 066	15 493	15 569	15 609
Guadeloupe	973	909	1 049	1 037	1 176
Guyane	523	566	642	824	947
Hauts-de-France	20 347	19 797	19 459	19 292	18 368
Île-de-France	25 606	25 415	26 213	26 532	25 572
La Réunion	2 393	2 551	2 675	2 700	2 527
Martinique	898	913	980	1 196	1 030
Mayotte	313	273	255	316	294
Normandie	10 008	10 074	10 506	10 240	10 013
Nouvelle-Aquitaine	16 272	15 932	15 783	16 208	16 105
Occitanie	16 445	15 771	15 772	16 139	16 006
Pays de la Loire	9 466	9 501	9 198	9 108	9 192
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 390	12 452	12 423	13 018	13 113
France entière	177 033	176 686	176 572	178 719	175 367

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par région administrative

	Ensemble des mesures					Au 31 décembre 2020		
	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd	SPROB	TIG	LC AP
Auvergne-Rhône-Alpes	19 545	19 776	19 323	19 395	18 698	3 899	1 540	604
Bourgogne-Franche-Comté	8 365	8 816	8 780	8 650	8 149	1 592	870	186
Bretagne	7 071	7 278	7 334	7 687	7 733	1 940	472	124
Centre-Val de Loire	6 493	6 620	6 657	6 672	6 485	1 325	684	150
Corse	1 003	1 007	927	858	808	170	49	67
Grand Est	15 137	15 025	14 332	14 288	14 083	3 174	1 749	276
Guadeloupe	889	841	977	974	1 109	270	114	66
Guyane	494	529	592	768	868	128	40	101
Hauts-de-France	19 424	18 842	18 456	18 277	17 348	4 010	2 095	279
Île-de-France	24 406	24 108	24 707	24 821	23 852	3 910	2 488	1 054
La Réunion	2 278	2 442	2 550	2 573	2 381	522	395	NC
Martinique	770	804	892	1 077	903	159	83	55
Mayotte	247	203	186	251	230	31	34	<5
Normandie	9 424	9 427	9 788	9 492	9 194	1 977	1 071	157
Nouvelle-Aquitaine	15 347	14 935	14 736	15 128	14 966	3 618	1 910	323
Occitanie	15 416	14 679	14 545	14 779	14 621	3 088	1 723	454
Pays de la Loire	8 978	8 951	8 642	8 513	8 573	1 996	820	170
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 639	11 699	11 590	12 125	12 161	2 034	847	657
France entière	166 926	165 982	165 014	166 328	162 162	33 843	16 984	4 765

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

NC : Non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 4 : Mesures suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale

	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd
Atteinte à la personne humaine	60 091	60 542	61 790	64 984	69 875
Atteinte aux biens	38 373	36 035	34 142	33 224	30 979
Circulation et transport	39 859	41 291	42 715	42 807	37 583
Atteinte à l'autorité de l'État	8 010	8 153	8 219	8 507	8 256
Infraction à la santé publique	22 442	22 422	22 020	21 572	20 383
Atteinte économique, financière et social	2 495	2 396	2 358	2 214	1 956
Atteinte à l'environnement	84	98	113	101	91
Non renseigné	5 679	5 749	5 215	5 310	6 244
Ensemble	177 033	176 686	176 572	178 719	175 367

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 5 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale

	Ensemble des mesures					Au 31 décembre 2020		
	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd	SPROB	TIG	LC AP
Atteinte à la personne humaine	53 305	53 435	54 097	56 766	61 225	16 144	3 110	1 189
Atteinte aux biens	37 565	35 125	33 159	32 090	29 820	4 226	5 274	1 004
Circulation et transport	39 833	41 246	42 668	42 745	37 526	8 244	4 296	224
Atteinte à l'autorité de l'État	7 797	7 861	7 859	8 133	7 827	1 236	1 908	333
Infraction à la santé publique	21 890	21 841	21 407	20 990	19 730	3 368	1 959	752
Atteinte économique, financière et social	2 430	2 327	2 283	2 115	1 851	286	202	NC
Atteinte à l'environnement	82	96	109	99	88	13	25	<5
Non renseigné	4 024	4 051	3 432	3 390	4 095	326	210	1 149
Ensemble	166 926	165 982	165 014	166 328	162 162	33 843	16 984	4 765

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

NC : Non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 6 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

		31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd
Prévenus	Femmes	305	321	350	413	425
	Hommes	2 841	3 089	3 528	3 943	4 441
	Ensemble	3 146	3 410	3 878	4 356	4 866
Condamnés	Femmes	11 394	11 483	11 458	11 449	10 169
	Hommes	137 095	136 708	136 109	137 641	133 793
	Ensemble	148 489	148 191	147 567	149 090	143 962
Condamnés soumis à une mesure de sûreté	Femmes	121	148	153	151	164
	Hommes	5 536	5 818	6 167	6 361	6 502
	Ensemble	5 657	5 966	6 320	6 512	6 666
Ensemble	Femmes	11 820	11 952	11 961	12 013	10 758
	Hommes	145 472	145 615	145 804	147 945	144 736
	Ensemble	157 292	157 567	157 765	159 958	155 494

La population suivie en milieu ouvert est ventilée selon les trois catégories pénales :

- les **prévenus** sont les personnes suivies dans le cadre d'une mesure pénitencière.
- les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle, hors mesures de sûreté.
- les **condamnés soumis à une mesure de sûreté** comprennent les personnes suivies pour une mesure de sûreté dans le cadre de leur condamnation.

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 7 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert

		31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd
Prévenus	Âge médian	31,4	32,0	32,1	32,0	32,2
	Âge moyen	34,5	34,9	35,1	34,9	35,4
	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère	11,9%	12,4%	12,3%	12,6%	12,5%
	Proportion de femmes	9,7%	9,4%	9,0%	9,5%	8,7%
Condamnés	Âge médian	33,3	33,6	33,9	34,2	34,5
	Âge moyen	35,5	35,8	35,9	36,1	36,3
	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère	7,8%	8,0%	8,0%	8,1%	8,5%
	Proportion de femmes	7,7%	7,7%	7,8%	7,7%	7,1%
Condamnés soumis à une mesure de sûreté	Âge médian	47,6	47,7	47,7	48,0	48,4
	Âge moyen	47,6	47,5	47,5	47,9	48,3
	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère	4,5%	4,9%	4,5%	4,9%	4,9%
	Proportion de femmes	2,1%	2,5%	2,4%	2,3%	2,5%
Ensemble	Âge médian	33,6	34,0	34,2	34,5	34,9
	Âge moyen	35,9	36,2	36,4	36,5	36,8
	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère	7,7%	8,0%	8,0%	8,1%	8,5%
	Proportion de femmes	7,5%	7,6%	7,6%	7,5%	6,9%

La population suivie en milieu ouvert est ventilée selon les trois catégories pénales :

- les **prévenus** sont les personnes suivies dans le cadre d'une mesure présentencielle.
- les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle, hors mesures de sûreté.
- les **condamnés soumis à une mesure de sûreté** comprennent les personnes suivies pour une mesure de sûreté dans le cadre de leur condamnation.

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 8 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	Nombre de PPSMJ					Au 31 décembre 2020			
	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd	Âge médian	Âge moyen	Proportion de femmes	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 418	18 774	18 608	18 810	18 145	35,1	37,0	6,7%	9,5%
Bourgogne-Franche-Comté	7 864	8 327	8 331	8 229	7 743	35,3	37,1	7,1%	4,8%
Bretagne	6 657	6 884	6 969	7 300	7 307	36,8	38,2	7,5%	5,4%
Centre-Val de Loire	5 976	6 096	6 165	6 220	5 969	34,6	36,6	8,1%	7,9%
Corse	970	977	910	828	798	38,4	39,9	6,8%	8,6%
Grand Est	14 517	14 464	14 029	14 142	13 978	35,2	36,9	8,1%	6,5%
Guadeloupe	889	836	954	952	1 096	34,0	36,6	3,3%	4,0%
Guyane	500	543	609	764	881	29,7	32,3	15,6%	25,0%
Hauts-de-France	17 922	17 612	17 295	17 188	16 123	34,8	36,4	5,9%	4,8%
Île-de-France	22 776	22 846	23 568	23 880	22 976	32,8	35,0	5,4%	17,8%
La Réunion	2 193	2 317	2 439	2 459	2 288	34,7	37,1	4,9%	1,1%
Martinique	842	848	897	1 085	944	34,8	38,2	3,8%	2,9%
Mayotte	287	249	242	299	277	29,4	31,3	1,1%	26,4%
Normandie	8 919	8 950	9 294	9 044	8 757	36,0	37,7	7,4%	4,2%
Nouvelle-Aquitaine	14 280	14 011	13 967	14 286	14 079	36,3	38,0	7,8%	6,0%
Occitanie	14 681	14 134	14 107	14 518	14 180	35,0	37,0	7,9%	8,4%
Pays de la Loire	8 230	8 264	8 021	8 020	7 977	35,3	37,0	6,3%	6,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 371	11 435	11 360	11 934	11 976	34,6	36,8	7,4%	9,0%
France entière	157 292	157 567	157 765	159 958	155 494	34,9	36,8	6,9%	8,5%

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 9 : Domiciliation des condamnés suivis en milieu ouvert, par région administrative

	Nombre de PPSMJ					Au 31 décembre 2020			
	31/12/16r	31/12/17r	31/12/18r	31/12/19r	31/12/20sd	Âge médian	Âge moyen	Proportion de femmes	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	17 171	17 406	17 157	17 287	16 520	34,8	36,6	6,7%	9,5%
Bourgogne-Franche-Comté	7 364	7 776	7 778	7 638	7 076	34,9	36,5	7,3%	4,7%
Bretagne	6 348	6 544	6 612	6 940	6 918	36,5	37,8	7,4%	5,6%
Centre-Val de Loire	5 718	5 846	5 885	5 920	5 662	34,2	36,2	8,3%	8,0%
Corse	914	913	847	779	736	38,1	39,6	7,1%	9,0%
Grand Est	13 614	13 540	12 979	12 988	12 647	34,8	36,4	8,3%	6,3%
Guadeloupe	812	772	888	895	1 036	33,4	36,1	3,1%	3,9%
Guyane	473	509	562	713	807	29,7	32,2	16,4%	24,5%
Hauts-de-France	17 116	16 764	16 405	16 305	15 228	34,4	35,8	6,0%	4,8%
Île-de-France	21 737	21 708	22 248	22 374	21 463	32,4	34,6	5,4%	17,8%
La Réunion	2 085	2 219	2 325	2 347	2 157	34,1	36,5	5,2%	1,1%
Martinique	724	748	819	984	831	34,2	37,3	4,1%	2,4%
Mayotte	228	185	176	238	214	28,8	31,3	NC	23,4%
Normandie	8 405	8 377	8 670	8 383	8 046	35,4	36,9	7,7%	4,1%
Nouvelle-Aquitaine	13 491	13 164	13 053	13 346	13 089	35,7	37,4	8,1%	6,1%
Occitanie	13 782	13 166	13 017	13 317	12 974	34,6	36,5	8,1%	8,5%
Pays de la Loire	7 810	7 794	7 536	7 502	7 438	34,8	36,4	6,5%	7,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 697	10 760	10 610	11 134	11 120	34,2	36,4	7,7%	9,2%
France entière	148 489	148 191	147 567	149 090	143 962	34,5	36,3	7,1%	8,5%

Les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle.

NC : Non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 10 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert

		2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Mesures présentencielles	ARSE/ARSEM	414	510	446	476	515
	CJ	2 588	2 683	2 918	3 307	3 620
	Ensemble	3 002	3 193	3 364	3 783	4 135
Mesures post-sentencielles	AME/AJI	280	224	175	165	88
	CP	1 333	1 705	1 465	642	106
	DDSE					1 384
	IS	503	554	744	1 033	1 171
	LC AP	6 430	5 753	5 826	5 926	7 952
	LSC sous LC	600	562	554	1 240	2 684
	SME	69 115	67 167	67 952	70 333	30 358
	SPROB					36 356
	SPRM	95	98	98	104	110
	Stage	142	92	150	292	672
	STIG	17 546	16 831	16 325	16 055	4 304
	TIG	15 961	14 401	13 594	13 868	14 067
	Obligation de TIG	22	23	37	15	1 572
	Ensemble	112 027	107 410	106 920	109 673	100 824
Mesures de sûreté suite à une condamnation	PSEM	19	19	14	16	18
	SJ	121	111	116	85	105
	SSJ	1 538	1 694	1 781	1 729	1 668
	Ensemble	1 678	1 824	1 911	1 830	1 791
Ensemble		116 707	112 427	112 195	115 286	106 750

Les **mesures présentencielles** : le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

Les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 11 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale

	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Atteinte à la personne humaine	35 714	35 001	35 695	38 813	41 074
Atteinte aux biens	26 132	23 917	22 618	22 547	19 466
Circulation et transport	27 383	26 993	28 149	27 859	21 186
Atteinte à l'autorité de l'État	6 153	6 091	6 126	6 380	5 524
Infraction à la santé publique	15 200	14 523	14 150	14 246	12 733
Atteinte économique, financière et sociale	1 700	1 582	1 539	1 377	1 241
Atteinte à l'environnement	66	74	79	73	61
Non renseigné	4 359	4 246	3 839	3 991	5 465
Ensemble	116 707	112 427	112 195	115 286	106 750

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 12 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert, par type d'infraction principale

	Ensemble des mesures					Au 31 décembre 2020		
	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd	SPROB	TIG	LC AP
Atteinte à la personne humaine	33 188	32 307	32 858	35 821	37 789	17 337	2 712	1 807
Atteinte aux biens	25 639	23 361	22 052	21 898	18 919	4 653	4 180	1 774
Circulation et transport	27 321	26 911	28 085	27 738	21 072	8 634	3 541	665
Atteinte à l'autorité de l'État	5 989	5 887	5 911	6 176	5 289	1 335	1 540	537
Infraction à la santé publique	14 765	14 109	13 704	13 858	12 290	3 672	1 671	1 395
Atteinte économique, financière et social	1 660	1 541	1 493	1 311	1 197	301	173	NC
Atteinte à l'environnement	65	72	77	73	61	13	22	<5
Non renseigné	3 400	3 222	2 740	2 798	4 207	411	228	1 585
Ensemble	112 027	107 410	106 920	109 673	100 824	36 356	14 067	7 952

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

NC : Non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 13 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

		2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Prévenus	Femmes	170	186	187	219	185
	Hommes	1 717	1 848	2 044	2 193	2 354
	Ensemble	1 887	2 034	2 231	2 412	2 539
Condamnés	Femmes	6 503	6 362	6 358	6 341	4 877
	Hommes	71 358	68 555	68 187	69 984	62 283
	Ensemble	77 861	74 917	74 545	76 325	67 160
Condamnés soumis à une mesure de sûreté	Femmes	20	35	31	27	35
	Hommes	1 036	1 147	1 186	1 063	1 071
	Ensemble	1 056	1 182	1 217	1 090	1 106
Ensemble	Femmes	6 693	6 583	6 576	6 587	5 097
	Hommes	74 111	71 550	71 417	73 240	65 708
	Ensemble	80 804	78 133	77 993	79 827	70 805

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

La population suivie en milieu ouvert est ventilée selon les trois catégories pénales :

- les **prévenus** sont les personnes suivies dans le cadre d'une mesure présentencielle.
- les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle, hors mesures de sûreté.
- les **condamnés soumis à une mesure de sûreté** comprennent les personnes suivies pour une mesure de sûreté dans le cadre de leur condamnation.

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Auvergne-Rhône-Alpes	9 119	8 917	8 665	8 870	7 789
Bourgogne-Franche-Comté	3 814	3 797	3 821	3 771	3 042
Bretagne	3 443	3 437	3 447	3 590	3 298
Centre-Val de Loire	2 972	3 103	2 914	3 013	2 524
Corse	503	527	480	410	404
Grand Est	7 341	6 951	6 694	7 154	6 235
Guadeloupe	457	500	549	556	597
Guyane	373	358	391	547	589
Hauts-de-France	8 732	8 730	8 298	8 308	7 163
Île-de-France	12 766	12 158	12 738	12 712	11 472
La Réunion	1 228	1 239	1 234	1 248	1 008
Martinique	411	458	544	632	389
Mayotte	134	145	117	194	124
Normandie	4 408	4 382	4 632	4 280	3 790
Nouvelle-Aquitaine	7 347	6 837	6 898	7 131	6 434
Occitanie	7 769	6 890	7 090	7 214	6 379
Pays de la Loire	3 824	3 781	3 580	3 555	3 462
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 163	5 923	5 901	6 642	6 106
France entière	80 804	78 133	77 993	79 827	70 805

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 15 : Nouveaux condamnés suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Auvergne-Rhône-Alpes	8 722	8 472	8 149	8 384	7 263
Bourgogne-Franche-Comté	3 628	3 614	3 656	3 548	2 819
Bretagne	3 374	3 333	3 357	3 518	3 198
Centre-Val de Loire	2 903	3 041	2 831	2 939	2 448
Corse	478	490	446	375	367
Grand Est	7 040	6 638	6 319	6 711	5 660
Guadeloupe	438	488	532	546	582
Guyane	356	348	369	524	550
Hauts-de-France	8 565	8 537	8 125	8 145	6 990
Île-de-France	12 158	11 450	12 033	11 993	10 774
La Réunion	1 209	1 216	1 201	1 222	983
Martinique	392	430	521	606	358
Mayotte	112	130	106	181	116
Normandie	4 261	4 213	4 461	4 117	3 637
Nouvelle-Aquitaine	7 123	6 598	6 662	6 898	6 197
Occitanie	7 483	6 597	6 734	6 858	6 067
Pays de la Loire	3 685	3 628	3 436	3 407	3 332
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 934	5 694	5 607	6 353	5 819
France entière	77 861	74 917	74 545	76 325	67 160

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Les **condamnés** regroupent les personnes suivies pour une mesure post-sentencielle.

Champ : Personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données sur la durée de suivi des mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 16 : Durée de suivi des mesures (mois)

		2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Durée médiane	Mesures présentencielles	8,2	7,5	8,7	8,6	8,3
	Mesures post-sentencielles	18,5	18,8	19,3	19,5	19,8
	Mesures de sûreté suite à une condamnation	47,3	50,9	47,5	47,7	48,0
	Ensemble	18,5	18,8	19,3	19,5	19,7
Durée moyenne	Mesures présentencielles	15,4	14,9	15,8	15,6	14,6
	Mesures post-sentencielles	20,1	20,3	20,5	20,6	20,6
	Mesures de sûreté suite à une condamnation	47,6	50,5	48,6	49,9	50,8
	Ensemble	20,3	20,5	20,8	20,9	20,9

Les **mesures présentencielles** : le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

Les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 17 : Durée de suivi médiane, par mesure (mois)

		2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd	
Mesures présentencielles	ARSE/ARSEM	6,1	6,1	6,2	6,3	6,2	
	CJ	9,6	8,6	9,7	9,5	8,9	
Mesures post-sentencielles	AME/AJI	6,0	6,6	6,3	6,7	7,9	
	CP	12,0	19,8	23,2	23,9	24,3	
	DDSE					2,9	
	IS	22,4	17,0	17,0	17,8	16,3	
	LC AP	7,8	8,1	7,4	7,2	5,8	
	LSC sous LC	2,0	2,7	2,2	1,6	2,3	
	SME	23,2	23,2	23,3	23,3	23,5	
	SPROB					1,6	
	SPRM	15,6	15,5	11,6	11,5	12,1	
	Stage	7,4	8,8	7,9	7,7	8,5	
	STIG	17,0	17,4	17,5	17,7	18,0	
	TIG	12,1	12,9	13,1	13,1	14,9	
	Obligation de TIG	9,5	9,5	10,4	12,2	2,2	
	Mesures de sûreté suite à une condamnation	PSEM	20,4	23,7	23,9	23,8	18,9
		SJ	34,2	29,8	30,5	26,7	25,6
SSJ		52,9	56,3	51,1	51,9	49,5	

Les **mesures présentencielles** : le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).

Les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle en aménagement de peine (LC AP), la libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle (LSC sous LC), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale (CP), l'ajournement, avec mise à l'épreuve (AME), et l'ajournement aux fins d'investigations (AJI).

Les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 18 : Durée de suivi médiane, par région administrative (mois)

	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd
Auvergne-Rhône-Alpes	19,0	19,2	20,4	20,7	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	21,1	21,2	22,1	21,6	21,5
Bretagne	18,2	19,2	20,1	20,3	21,2
Centre-Val de Loire	18,3	19,1	19,1	20,3	21,0
Corse	18,1	18,2	17,9	18,0	19,4
Grand Est	20,1	19,7	20,5	20,5	20,3
Guadeloupe	18,7	18,3	16,3	17,6	18,3
Guyane	16,2	12,6	16,3	15,0	9,5
Hauts-de-France	19,0	19,1	19,1	19,2	19,8
Île-de-France	17,6	17,8	18,3	18,5	18,5
La Réunion	17,9	18,6	19,1	19,7	20,2
Martinique	18,0	18,7	18,3	17,2	17,7
Mayotte	18,0	18,6	15,2	18,3	15,3
Normandie	18,4	18,6	18,6	19,3	20,6
Nouvelle-Aquitaine	18,2	18,5	18,8	18,8	19,5
Occitanie	17,9	18,2	18,6	18,6	19,6
Pays de la Loire	20,0	20,9	21,2	21,0	21,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,9	18,6	18,9	19,4	18,2
France entière	18,5	18,8	19,3	19,5	19,7

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 19 : Durée de suivi, par type d'infraction principale (mois)

	2016r	2017r	2018r	2019r	2020sd	
Durée médiane	Atteinte à la personne humaine	20,6	21,4	21,8	21,8	21,8
	Atteinte aux biens	17,9	18,0	18,2	18,4	18,5
	Circulation et transport	18,3	18,5	19,0	19,1	20,2
	Atteinte à l'autorité de l'État	16,1	17,0	17,4	17,3	17,8
	Infraction à la santé publique	18,6	19,2	19,4	20,1	19,6
	Atteinte économique, financière et social	18,0	18,1	18,5	18,8	19,3
	Atteinte à l'environnement	17,4	16,0	18,3	17,3	16,9
	Non renseigné	18,7	12,9	12,8	11,9	9,2
	Ensemble	18,5	18,8	19,3	19,5	19,7
Durée moyenne	Atteinte à la personne humaine	21,8	22,4	22,6	22,6	22,5
	Atteinte aux biens	20,6	20,7	21,2	21,3	21,4
	Circulation et transport	19,1	19,1	19,6	19,6	20,0
	Atteinte à l'autorité de l'État	17,0	17,4	18,0	17,5	18,4
	Infraction à la santé publique	20,1	20,4	20,4	20,9	20,3
	Atteinte économique, financière et social	19,8	19,5	19,6	19,5	20,4
	Atteinte à l'environnement	18,7	15,0	18,2	18,8	16,7
	Non renseigné	20,2	18,4	17,6	17,4	15,7
	Ensemble	20,3	20,5	20,8	20,9	20,9

Champ : Mesures suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Source

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

À partir de juillet 2020, une version annuelle, les statistiques annuelles de milieu ouvert (SAMO), est proposée avec des dimensions supplémentaires (durée, contentieux).

Les STMO/SAMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention et une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou sont la détention, les mesures de placement sous surveillance électronique (PSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Le milieu fermé est assimilé à l'ensemble de ces mesures sous écrou. Toutes ces mesures de milieu fermé sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis assorti d'un TIG (STIG), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non et le suivi socio-judiciaire peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.

Règle de priorisation des catégories pénales

Afin d'éviter les doubles comptes des personnes, on priorise le comptage des mesures dans les cas où une même personne serait suivie dans plusieurs catégories pénales.

Par convention statistique, on priorise dans l'ordre : les condamnations pour des mesures post-sentencielles ; le suivi pour une mesure présentencielle ; et les mesures de sûreté suite à une condamnation.